

13 novembre 2007

Français

Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*



2. À sa cinquantième session, en mars 2006, la Commission de la condition de la femme a décidé que la table ronde annuelle interactive de haut niveau serait essentiellement consacrée aux expériences faites, aux enseignements tirés et aux pratiques ayant fait leurs preuves, et notamment aux résultats obtenus, accompagnés, le cas échéant, de données complémentaires concernant le respect des engagements pris antérieurement au sujet du thème prioritaire³.

II. Questions d'organisation

Thème

3. Les participants à la table ronde de haut niveau concentreront leur attention sur le thème prioritaire de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme intitulée « Financement pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes »⁴.

Participants

4. La table ronde de haut niveau servira de cadre à un dialogue entre les représentants de haut niveau des États Membres participant à la cinquante-deuxième session de la Commission. Elle pourra co

deuxième partie, les hauts fonctionnaires invités des entités du système des Nations Unies et les représentants des organisations non gouvernementales pourront intervenir.

Conclusion

10. Un résumé des délibérations de la table ronde de haut niveau sera établi par le Président.

III. Éléments à examiner lors de la table ronde de haut niveau

A. Considérations générales

11. Des engagements relatifs au financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes ont été pris par les gouvernements au niveau mondial, notamment lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) et du Sommet du Millénaire (2000). On note toutefois une évaluation limitée des progrès réalisés concernant l'allocation de ressources afin de concrétiser au niveau national les engagements pris à l'échelle mondiale.

12. Lors de l'examen des ressources nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, le Programme d'action a souligné qu'un financement devait être déterminé et mobilisé auprès de toutes les sources et à travers tous les secteurs⁵. Les gouvernements auxquels incombe la responsabilité principale de l'application des objectifs stratégiques énoncés dans le Programme d'action devraient s'.

participant à la coopération pour le développement devraient effectuer une analyse

